



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/53/L.3  
3 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-troisième session  
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006  
Point 1 c) de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

Projet de rapport sur la vérification des pouvoirs

1. Le Bureau s'est réuni le 2 octobre 2006, conformément à l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la cinquante-troisième session du Conseil.
2. Le secrétariat de la CNUCED a informé le Bureau que des pouvoirs, délivrés conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, avaient été reçus pour les représentants participant à la cinquante-troisième session du Conseil.
3. Le Président a proposé que le Bureau accepte les pouvoirs des représentants participant à la cinquante-troisième session du Conseil du commerce et du développement.
4. Le Bureau a jugé que les pouvoirs des représentants avaient été présentés en bonne et due forme.

-----